



**MUNICIPALITÉ DE
BAIE-JOHAN-BEETZ**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUPLESSIS**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-JOHAN-BEETZ, convoquée le 11^e jour du mois de novembre deux mille vingt-cinq à 19 h 00 à la Salle Phidèle-Harvey, située au 20 rue Johan-Beetz, à Baie-Johan-Beetz.

Sont présents : M. Sébastien L'Écuyer, maire

M. Étienne Lemieux, conseiller, poste 1

M. Éric Drouin, conseiller, poste 2

M. Luc Bourque, conseiller, poste 5

M. Denis Harvey, conseiller, poste 6

Sont absents : Mme Manon Beaulieu, conseillère, poste 4
M. Olivier Côté-Tremblay, conseiller, poste 3

Aussi présentes: Mme Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière
Mme Mathilde Noël, stagiaire

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte par M. Sébastien L'Écuyer, maire de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz, à 19 h 05. Mme Maryse Bourque fait fonction de secrétaire.

2. Présences

Constatation du quorum.

3. Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Lemieux, appuyé par Éric Drouin et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents, d'accepter l'ordre du jour tel que proposé:

1. Ouverture de la séance par M. Sébastien L'Écuyer, maire

2. Présences

3. Acceptation de l'ordre du jour

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025

5. Acceptation des comptes

6. Résolutions

6.1. Résolution 2025-11-11-01 concernant la nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante

6.2 Résolution 2025-11-11-02 concernant la prolongation du stage de Mathilde Noël

6.3 Résolution 2025-11-11-03 concernant la nomination de la représentante de la Municipalité responsable des services à Revenu-Québec

6.4 Résolution 2025-11-11-04 concernant un don à L'Espoir de Shelnah

6.5 Résolution 2025-11-11-05 concernant un don aux finissants de l'École Monseigneur-Labrie

6.6 Résolution 2025-11-11-06 concernant la formation d'un comité municipal de santé

6.7 Résolution 2025-11-11-07 concernant l'adoption de la Politique de gestion des documents et archives municipales

7. Avis de motion et dépôts

7.1 Avis de motion concernant une politique de vente de terrains résidentiels municipaux

7.2 Dépôt et adoption du projet de Politique de vente de terrains résidentiels municipaux

7.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

8. Affaires nouvelles

9. Varia

10. Période de questions

11. Levée de la séance

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2025

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2025 soit adopté.

5. Acceptation des comptes

Il est proposé par Éric Drouin, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents que le Conseil municipal de Baie-Johan-Beetz accepte les comptes payés du 1^{er} au 31 octobre 2025 pour un montant de 60 112,89 \$.

Ces comptes ont été acquittés par la directrice générale et moi, Maryse Bourque, certifiée sous mon serment d'office que nous avons les fonds nécessaires à la Caisse populaire de Minganie-Basse-Côte-Nord pour payer ces montants dus.

Mme Maryse Bourque, directrice générale, greffière-trésorière

6. Résolutions

6.1. Résolution 2025-11-11-01 concernant la nomination d'un maire suppléant ou d'une mairesse suppléante

Il est proposé par Denis Harvey, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que le conseil municipal de Baie-Johan-Beetz nomme M. Luc Bourque comme maire suppléant jusqu'à la séance ordinaire du mois de mai 2025.

6.2 Résolution 2025-11-11-02 concernant la prolongation du stage de Mathilde Noël

Attendu qu'il est possible de prolonger le stage de Mathilde Noël de 4 mois, soit de janvier 2026 à avril 2026;

Attendu que les travaux de classification et d'archivage ne seront pas complétés à la date du 31 décembre 2025;

Attendu que le travail fourni par Mathilde Noël répond aux exigences de la Municipalité;

Attendu que la demande de prolongation de stage faite au MITACS a été acceptée et que la subvention a été accordée;

En conséquent, il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et des conseillers présents

D'accepter la prolongation du stage de Mathilde Noël du 1^{er} janvier 2026 au 30 avril 2026 ;

D'affecter la somme de 8 623,16 \$ au paiement de la part (50%) de la Municipalité à la subvention accordé par le MITACS ;

Que les fonds nécessaires à cette affectation soient puisés à même *l'excédent de fonctionnement non affecté (ou le fonds général de l'exercice)*.

6.3 Résolution 2025-11-11-03 concernant la nomination de la représentante de la Municipalité de Baie-Johan-Beetz comme responsable des services à Revenu-Québec

Attendu que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz a nommé une nouvelle directrice générale, greffière-trésorière et que celle-ci est responsable de la comptabilité municipale,

En conséquence, il est proposé par Éric Drouin, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Que Maryse Bourque soit autorisée à ;

Inscrire la Municipalité aux fichiers de Revenu Québec ;

Gérer l'inscription de la Municipalité à *clicSécur – Entreprises* ;

Gérer l'inscription de la Municipalité à *Mon dossier* pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin ;

Remplir les rôles et à **assumer** les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier*, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration ;

Consulter le dossier de la Municipalité et à **agir** au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et à toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur la taxe d'accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne) ;

Que la résolution entre en vigueur à son adoption.

6.4 Résolution 2025-11-11-04 concernant un don à L'Espoir de Shelna

Il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Qu'un don au montant de 500,00 \$ soit fait à L'Espoir de Shelna pour son projet d'agrandissement de ses installations.

6.5 Résolution 2025-11-11-05 concernant un don aux finissants de l'École Monseigneur-Labrie

Il est proposé par Éric Drouin, appuyé par Luc Bourque et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents :

Qu'un don au montant de 40,00 \$ soit fait aux finissants de l'École Monseigneur-Labrie pour la réalisation de leur album des finissants 2025-2026.

6.6 Résolution 2025-11-11-06 concernant la formation d'un comité municipal de santé

Attendu que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz souhaite améliorer la qualité de vie, la santé et le bien-être de sa population ;

Attendu que la création d'un comité municipal de santé permettra de documenter les besoins de la communauté, de favoriser la concertation avec les partenaires régionaux et d'appuyer le conseil municipal dans ses démarches auprès du CISSS de la Côte-Nord et d'autres instances concernées ;

Attendu que le conseil municipal désire officialiser la création de ce comité par résolution, et en préciser le mandat et la composition ;

En conséquence, il est proposé par Éric Drouin, appuyé par Denis Harvey et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

De créer officiellement le *Comité municipal de santé de Baie-Johan-Beetz*, à titre de comité consultatif relevant du conseil municipal ;

D'adopter la charte du Comité municipal de santé, jointe en annexe 2, précisant le mandat, la composition et les règles de fonctionnement du comité ;

La composition du comité est déterminée comme suit :

- Un(e) élu(e) du conseil municipal (responsable du comité);
- Un(e) représentant(e) du secteur de la santé (professionnel ou consultant) ;
- Trois (3) citoyens ou citoyennes de Baie-Johan-Beetz, dont un(e) représentant(e) des aîné(e)s.

Le comité doit compter un minimum de trois (3) membres pour assurer le quorum et un maximum de cinq (5) membres au total.

Les membres sont nommés pour un mandat d'un (1) an, renouvelable, et que le comité assure sa propre continuité en procédant, à la fin de chaque mandat, au

renouvellement ou au remplacement de ses membres selon les modalités prévues dans la charte ;

D'Autoriser le maire et la direction générale à poser toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre du présent comité.

Que la résolution entre en vigueur à son adoption.

6.7 Résolution 2025-11-11-07 concernant l'adoption de la Politique de gestion des documents et archives municipales

Attendu que la Municipalité possède des informations reçues par les différents services, lesquelles informations contribuent au bon fonctionnement de ses activités et constituent la mémoire historique de la Municipalité ;

Attendu que la Municipalité souhaite se doter d'un cadre de référence clair afin de faciliter l'accessibilité à ces informations, ainsi que de respecter les lois et règlements en vigueur ;

Attendu que la Municipalité souhaite affirmer ses engagements en matière de gestion documentaire;

En conséquence, il est proposé par Luc Bourque, appuyé par Étienne Lemieux et résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents ;

D'adopter la Politique de gestion des documents et des archives telle que présentée ;

Que la Politique entre en vigueur à son adoption.

7. Avis de motion et dépôts

7.1 Avis de motion concernant une politique de vente de terrains résidentiels municipaux

Le conseiller Étienne Lemieux donne l'avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil, sera présenté pour adoption la politique ayant pour objet la vente de terrains résidentiels municipaux.

7.2 Dépôt et adoption du projet de Politique de vente de terrains résidentiels municipaux

Attendu que la Municipalité de Baie-Johan-Beetz peut posséder des terrains résidentiels ;

Attendu que la Municipalité veut favoriser l'installation de familles sur son territoire ;

Attendu que la Municipalité veut favoriser la transparence à l'égard du processus de vente ;

Attendu qu'un avis de motion a été donné par le conseiller Étienne Lemieux le 11 novembre 2025;

Attendu qu'un avis public sera publié et qu'une copie du projet de la Politique sera disponible pour consultation au bureau de la directrice générale, greffière-trésorière au 15 A rue du Nord à Baie-Johan-Beetz ;

En conséquence, le conseiller Étienne Lemieux présente et dépose pour adoption le projet de politique ayant pour objet la vente de terrains résidentiels municipaux (document présenté en annexe).

7.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires

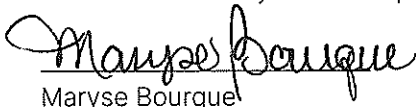
Considérant l'article 360.2 de la *Loi sur les référendums dans les municipalités*, qui prévoit que chaque membre du conseil municipal doit remplir une déclaration d'intérêts pécuniaires;

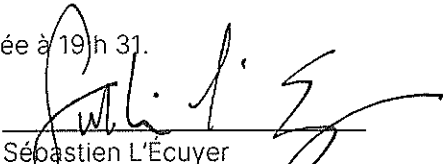
La directrice générale secrétaire-trésorière dépose le relevé des déclarations d'intérêts pécuniaires. Une copie de ce relevé sera transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation tel que prévu par la loi.

Nom	Prénom	Poste	Remis/Non-remis
L'Écuyer	Sébastien	Maire	Remis
Lemieux	Étienne	Conseiller 1	Remis
Drouin	Éric	Conseiller 2	Remis
Côté-Tremblay	Olivier	Conseiller 3	Remis
Beaulieu	Manon	Conseillère 4	Remis
Bourque	Luc	Conseiller 5	Remis
Harvey	Denis	Conseiller 6	Remis

- 8. Affaires nouvelles
- 9. Varia
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 31.


Maryse Bourque
Directrice générale, greffière-trésorière


Sébastien L'Écuyer
Maire

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées individuellement.